

Rapport financier trimestriel

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

30 septembre 2023

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Table des matières

30 septembre 2023

	<u>Page</u>
Aperçu de la Société	1
Résultats trimestriels	2 – 3
Analyse des risques	4
Rapport sur l'utilisation des crédits	4
Déclaration de responsabilité de la direction	5
État de la situation financière non audité	6
État des résultats non audité	7
État des gains et pertes de réévaluation non audité	8
État de la variation des actifs (dettes) financiers nets non audité	9
État des flux de trésorerie non audité	10
Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires non vérifiés	11 – 19

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 septembre 2023

Le présent rapport financier trimestriel de Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») porte sur la période de six mois close le 30 septembre 2023. Il doit être lu en parallèle avec le Sommaire du plan d'entreprise 2022-2023 à 2026-2027 et le Rapport annuel 2022-2023 de la Société qui comprend les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 2023. On peut trouver des renseignements sur la Société, notamment le Rapport annuel et le Sommaire du plan d'entreprise, une fois qu'ils sont approuvés par le gouvernement fédéral, à l'adresse www.marineatlantique.ca.

Les états financiers non vérifiés et les notes complémentaires ont été établis selon les Normes comptables du secteur public. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État fédérale chargée de remplir le mandat constitutionnel d'offrir un service de transport de marchandises et de passagers entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce service assure une liaison essentielle entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada continental.

Marine Atlantique S.C.C., qui a son siège social à St. John's (T.-N.-L.), gère des terminaux à Port aux Basques et à Argientia, T.-N.-L., et à North Sydney, en N.-É. La Société assure deux liaisons : un service de traversier quotidien de 96 milles marins maintenu à longueur d'année entre Port aux Basques et North Sydney et un service de traversier saisonnier de 280 milles marins entre Argientia et North Sydney.

Pour s'acquitter de son mandat, Marine Atlantique S.C.C. exploite une flotte composée de quatre traversiers de cote glace : le *Blue Puttees*, le *Highlanders*, l'*Atlantic Vision* et le *Leif Ericson*. La Société fait chaque année rapport au gouvernement du Canada par l'entremise du ministre des Transports.

Pour garantir l'exploitation sécuritaire des navires en mer, Marine Atlantique S.C.C. est assujettie à diverses lois et divers règlements. Ceux-ci comprennent : le *Code canadien du travail*, le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (en milieu maritime)*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et ses règlements, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et ses règlements, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur le cabotage*, le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* et la partie III du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La Société est également assujettie à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), le plus important de tous les traités internationaux visant la sécurité des navires marchands.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 septembre 2023

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Aperçu de la performance financière de la Société (en milliers de dollars)

Trimestre clos le 30 septembre 2023

	Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget ¹		Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	
				\$	%	\$	%
Revenus	67 002 \$	47 944 \$	56 529 \$	19 058 \$	40%	10 473 \$	19%
Charges	81 236 \$	79 630 \$	76 112 \$	(1 606) \$	-2%	(5 124) \$	-7%

Semestre clos le 30 septembre 2023

	Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget ¹		Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	
				\$	%	\$	%
Revenus	97 558 \$	78 092 \$	85 142 \$	19 466 \$	25%	12 416 \$	15%
Charges	148 657 \$	149 087 \$	140 383 \$	430 \$	0%	(8 274) \$	-6%

¹ Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux montants inscrits au budget/comptabilisés pour l'exercice précédent

Aperçu statistique

Trois mois se terminant le 30 septembre 2023

	Réel	Prévisions	Exercice précédent	Écart par rapport aux prévisions ²		Écart par rapport à l'exercice précédent ²	
				Nombre	%	Nombre	%
Passagers	199 143	197 590	199 626	1 553	1%	(483)	0%
Véhicules de tourisme	79 220	80 504	79 141	(1 284)	-2%	79	0%
Véhicules utilitaires	24 384	23 287	24 671	1 097	5%	(287)	-1%
Équivalents autos ³	189 466	187 716	191 314	1 750	1%	(1 848)	-1%
Traversées	595	563	590	32	6%	5	1%

Six mois se terminant le 30 septembre 2023

	Réel	Prévisions	Exercice précédent	Écart par rapport aux prévisions ²		Écart par rapport à l'exercice précédent ²	
				Nombre	%	Nombre	%
Passagers	281 471	268 045	277 000	13 426	5%	4,471	2%
Véhicules de tourisme	112 692	108 698	110 703	3 994	4%	1,989	2%
Véhicules utilitaires	48 548	48 495	50 278	53	0%	(1 730)	-3%
Équivalents autos ³	326 114	323 584	332 458	2 530	1%	(6 344)	-2%
Traversées	1 045	960	1 047	85	9%	(2)	0%

² Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux prévisions/résultats de l'exercice précédent

³ Un équivalent auto ou EA correspond à la longueur moyenne d'une automobile

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 septembre 2023

REVENUS

La Société a comptabilisé 15 millions de dollars en revenus et en comptes débiteurs au cours du trimestre relativement à un jugement favorable de deux appels à la Cour canadienne de l'impôt qui n'ont pas été interjetés en appel par l'intimé avant la date limite du 30 septembre 2023. Ces montants d'attribution ont déjà été divulgués à titre d'actifs éventuels.

Le chiffre d'affaires des sociétés a augmenté de 40 % pour le trimestre et de 25 % depuis le début de l'année. Trafic global comme plus élevé que prévu. Les gains réalisés sur les produits dérivés ont été plus élevés que prévu en raison des gains liés au programme de couverture de carburant.

Comparativement à l'exercice précédent, les revenus de la Société ont augmenté de 19 % pour le trimestre et de 15 % depuis le début de l'année. Le trafic commercial a diminué au cours du trimestre et depuis le début de l'année, tandis que le trafic de passagers a été à égalité pour le trimestre et légèrement plus élevé depuis le début de l'année. Les gains réalisés sur les produits dérivés ont été inférieurs de 4 millions de dollars à ceux de l'an dernier, les prix du carburant ayant légèrement diminué par rapport à l'année précédente et les gains de couverture ayant diminué.

CHARGES

Comparaison avec le budget

Les dépenses de la Société ont été inférieures de 2 % par rapport au budget au cours du trimestre et elles sont identiques au budget en cumul annuel. Les dépenses d'exploitation globales ont été plus élevées que prévu en raison de l'augmentation des besoins d'entretien des navires et des pressions inflationnistes du trafic plus importante que prévu.

Comparaison avec l'exercice précédent

Les dépenses de la Société ont augmenté de 7 % au cours du trimestre et de 6 % en cumul annuel par rapport à l'année dernière. Les dépenses globales ont été supérieures à celles de l'année précédente, principalement en raison des pressions inflationnistes et de l'augmentation du trafic. Les commissions d'affrètement ont légèrement augmenté en raison de la hausse des taux de change et l'amortissement a été plus élevé en raison de l'augmentation de la base d'actifs.

Immobilisations corporelles

La Société a consacré 9,3 millions de dollars à ses immobilisations au cours du deuxième trimestre dans le cadre de son programme de réinvestissement en continu de ses actifs. Ce montant comprend 3,1 millions de dollars pour des projets de navires et 6,2 millions de dollars pour la mise à niveau des installations portuaires, les technologies de l'information et l'achat d'équipements.

Prévisions

Sur la base des résultats des trois premiers mois et de l'affectation budgétaire pour le reste de l'exercice, la Société prévoit qu'elle fonctionnera à l'intérieur du cadre financier approuvé. Il n'y a eu aucune révision des buts ou des objectifs par rapport au Sommaire du plan d'entreprise de 2022-2023 à 2026-2027.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Rapport financier trimestriel
30 septembre 2023

ANALYSE DES RISQUES

Les risques financiers auxquels est exposée la Société ont déjà été communiqués dans le Sommaire du plan d'entreprise de 2022-2023 à 2026-2027 et le Rapport annuel de 2022-2023 de la Société. Il n'y a aucun changement significatif par rapport aux risques énoncés précédemment.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La Société a reçu des crédits parlementaires de 53,2 millions de dollars du gouvernement du Canada au cours du premier trimestre clos le 30 septembre 2023. Veuillez vous reporter à la note 2a) des états financiers intermédiaires non vérifiés de la Société en ce qui a trait à la politique comptable pour les crédits du gouvernement. À la note 5 des états financiers intermédiaires non vérifiés, nous précisons l'utilisation des crédits reçus au cours de la période.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Rapport financier trimestriel
30 septembre 2023

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalie importante. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements de ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers non vérifiés donnent, dans tous leurs éléments significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société aux dates présentées dans les états financiers trimestriels et pour les périodes closes à ces dates.



Murray Hupman, ing.
Président et chef de la direction



Shawn Leamon, CPA, CGA
Vice-président aux Finances

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Le 22 novembre 2023

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat de la situation financière non audité

Au 30 septembre 2023
(en milliers)

	<u>30 septembre</u> <u>2023</u>	<u>31 mars</u> <u>2023</u>
Actifs financiers		
Trésorerie (note 4)	34 528 \$	10 248 \$
Débiteurs	24 830	10 178
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 5)	-	15 566
Stocks destinés à la revente	538	392
Instruments financiers dérivés	8 489	4 889
Actif au titre des prestations de retraite constituées	130 880	122 000
	<u>199 265 \$</u>	<u>163 273 \$</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	27 826 \$	36 779 \$
Revenus reportés	3 360	13 595
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 5)	8 714	-
Charges à payer au titre des indemnités de vacances	8 543	7 193
Passif au titre des prestations de retraite constituées	3 545	3 545
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	51 402	52 407
Obligation liées à la mise hors service d'immobilisations	34 024	34 024
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués	12 431	11 285
	<u>149 845</u>	<u>158 828</u>
Actifs financiers nets	<u>49 420 \$</u>	<u>4 445 \$</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	350 912	358 457
Stocks destinés à la consommation	23 268	29 781
Charges payées d'avance	7 819	9 224
	<u>381 999</u>	<u>397 462</u>
Excédent accumulé	<u>431 419 \$</u>	<u>401 907 \$</u>

Passifs éventuels (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat des résultats non audité

Période close le 30 septembre 2023

(en milliers)

	Trimestres clos en		Semestres clos en	
	2023	2022	2023	2022
Revenus				
Produits des activités de transport	44 554 \$	44 162 \$	71 922 \$	70 766 \$
Produits du supplément pour le carburant	4 007	4 019	6 417	6 496
Autres produits	15 176	98	15 315	138
Gain de change		135	6	35
Gain réalisé sur dérivés	3 265	8 116	3 898	7 707
	67 002	56 530	97 558	85 142
Charges				
Salaires et avantages sociaux	30 946	28 856	60 986	55 405
Frais d'affrètement	3 897	3 833	7 789	7 586
Carburant	15 556	16 562	25 598	26 522
Matériaux, fournitures et services	10 544	8 062	18 772	14 933
Réparations et entretien	2 512	3 075	5 097	4 906
Assurance, loyer et services publics	2 000	1 864	4 132	3 754
Frais de déplacement	306	223	893	685
Frais administratifs	477	985	785	1 076
Avantages sociaux futurs (note 6)	(3 866)	(852)	(7 722)	(1 704)
Coûts de renouvellement de la flotte	516	88	626	106
Perte de change	6		-	-
Amortissement	18 342	13 417	31 701	27 114
	81 236	76 113	148 657	140 383
(Déficit) avant le financement public	(14 234)	(19 583)	(51 099)	(55 241)
Financement public				
Exploitation	30 995	26 658	53 014	18 933
Immobilisations corporelles	9 283	4 772	24 155	17 612
	40 278	31 430	77 169	36 545
Déficit lié aux activités	26 044	11 847	26 070	(18 696)
Excédent accumulé, au début de la période	396 007	460 275	395 981	490 818
Excédent accumulé, à la fin de la période	422 051 \$	472 122 \$	422 051 \$	472 122 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
État des gains et pertes de réévaluation non audité
Période close le 30 septembre 2023
(en milliers)

	Trimestres clos en		Semestres clos en	
	2023	2022	2023	2022
État des gains et pertes de réévaluation non audité	3 380 \$	19 407 \$	5 927 \$	10 677 \$
Rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels au cours de l'exercice				
Perte non réalisée sur devises	(57)	(12)	(159)	(176)
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur produits dérivés	9 310	(2 467)	7 498	6 018
Montant reclassé dans l'état des résultats				
(Gain réalisé) sur produits dérivés	(3 265)	(8 116)	(3 898)	(7 707)
Gains (pertes) de réévaluation nets de la période	5 988	(10 595)	3 441	(1 865)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de la période	9 368 \$	8 812 \$	9 368 \$	8 812 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.**Etat de la variation des actifs financiers nets non audité**

Période close le 30 septembre 2023

(en milliers)

	Trimestres clos en		Semestres clos en	
	2023	2022	2023	2022
(Déficit) lié aux activités	26 044 \$	11 847 \$	26 070 \$	(18 696) \$
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 283)	(4 772)	(24 155)	(17 612)
Amortissement d'immobilisations corporelles	18 342	13 417	31 701	27 114
(Augmentation) des immobilisations corporelles	9 059	8 645	7 546	9 502
Variation des autres actifs non financiers				
Variation nette des stocks destinés à la consommation	4 223	(4 746)	6 513	4 886
Variation nette des charges payées d'avance	900	1 223	1 405	(574)
Diminution des autres actifs non financiers	5 123	(3 523)	7 918	4 312
Gains (pertes) de réévaluation nets	5 988	(10 595)	3 441	(1 865)
Diminution des actifs financiers nets	46 214	6 374	44 975	(6 747)
Actifs financiers nets, début de la période	3 206	83 072	4 445	96 193
Actifs financiers nets, fin de la période	49 420 \$	89 446 \$	49 420 \$	89 446 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
État des flux de trésorerie non audité
Période close le 30 septembre 2023
(en milliers)

	Trimestres clos en		Semestres clos en	
	2023	2022	2023	2022
Activités de fonctionnement				
Rentrées de fonds – clients	33 799 \$	32 621 \$	66 591 \$	67 133 \$
Rentrées de fonds – autres produits	176	98	315	138
Financement public – exploitation	43 956	30 383	68 769	35 140
Financement public – immobilisations	9 283	4 772	32 680	23 305
Sorties de fonds — fournisseurs	(36 656)	(36 921)	(47 364)	(52 380)
Rentrées (sorties) de fonds - règlement de dérivés	2 569	8 115	3 809	12 841
Sorties de fonds — employés	(30 348)	(29 634)	(66 665)	(52 728)
Sorties de fonds — avantages sociaux futurs	(479)	(926)	(1 017)	(1 357)
	22 300	8 508	57 118	32 092
Activités d'investissement en immobilisations				
Achat d'immobilisations corporelles	(9 283)	(4 772)	(32 680)	(23 304)
	(9 283)	(4 772)	(32 680)	(23 304)
Effet des variations de change sur la trésorerie	(56)	(11)	(158)	(176)
Augmentation nette de la trésorerie	12 961	3 725	24 280	8 611
Trésorerie au début de la période	21 567	14 841	10 248	9 955
Trésorerie à la fin de la période	34 528 \$	18 566 \$	34 528 \$	18 566 \$
La trésorerie comprend :				
Trésorerie affectée			5 931 \$	6 022 \$
Trésorerie non affectée			28 597	12 544
			<u>34 528 \$</u>	<u>18 566 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État de la situation financière non audité

Au 30 septembre 2023

(en milliers)

1. BASE DE PRÉSENTATION

Marine Atlantique S.C.C. (« la Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.* de 1986 établit la Société comme société d'État mère. Dans le but de se conformer à la *Politique maritime nationale (1995)*, le mandat de la Société a été réduit à l'exploitation d'un service de traversiers.

La Société exploite un service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les activités de Marine Atlantique S.C.C. ont un caractère saisonnier et la plus forte période d'activités de la Société est l'été (deuxième trimestre) et la période la moins achalandée est l'hiver (quatrième trimestre), car les nombreux touristes préfèrent voyager l'été. La Société profite donc de l'hiver pour effectuer une grande partie des travaux d'entretien annuel nécessaires sur ses navires et terminaux portuaires.

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés par la direction selon la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Le référentiel comptable est celui des Normes comptables du secteur public du Canada. Les états financiers intermédiaires ne présentent pas toutes les informations à fournir qui figurent dans les états financiers annuels vérifiés de Marine Atlantique S.C.C. Les informations présentées ci-après s'ajoutent à celles qui sont contenues dans les états financiers annuels. Les états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes afférentes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables du secteur public canadien.

a) Financement public

La Société reçoit un financement public qui lui permet de répondre à ses besoins de trésorerie à court terme, notamment de faire face à l'excédent des charges d'exploitation sur les produits tirés des activités commerciales et d'acquérir des immobilisations corporelles. Le financement public reçu est comptabilisé en résultats de l'exercice au cours duquel il a été autorisé et toutes les exigences définies ont été satisfaites par la Société. Tout écart entre les montants reçus et les montants autorisés et admissibles constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada (ou à payer à ce dernier). La Société vend parfois des actifs et doit alors verser le produit net de la vente des actifs au Trésor. Le cas échéant, le produit net réalisé est porté en diminution des besoins de financement de l'exploitation pour l'exercice au cours duquel la vente a eu lieu.

b) Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer sont évalués au coût après amortissement.

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur à la date de passation des contrats sous-jacents, puis réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier dérivé soit décomptabilisé. À ce moment-là, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation associé à l'élément décomptabilisé fait l'objet d'une écriture de contrepassation et est

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État de la situation financière non audité

Au 30 septembre 2023
(en milliers)

reclassé dans l'état des résultats. Les instruments dérivés sont décomptabilisés à la date d'expiration des contrats sous-jacents. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Les estimations de la juste valeur sont établies à une date donnée, au moyen de l'information disponible à ce moment sur les instruments financiers et les conditions prévalant sur le marché. Les estimations sont, de par leur nature, subjectives, car elles comportent des incertitudes et reposent sur des jugements importants. Les instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur sont regroupés selon une hiérarchie fondée sur la mesure dans laquelle la juste valeur est observable. Les évaluations des justes valeurs de niveau 1 sont tirées des prix cotés sur un marché actif non rajustés pour des actifs ou des passifs identiques. Les évaluations des justes valeurs de niveau 2 sont tirées de données autres que les prix cotés sur un marché inclus au niveau 1 qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif concerné. Les évaluations des justes valeurs de niveau 3 sont tirées de techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

c) Stocks

Les stocks se composent des stocks de carburant, qui sont évalués au coût historique ou au coût de remplacement, selon le moindre des deux montants, et des pièces de rechange utilisées à bord des navires, qui sont évaluées au coût historique.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui englobent les navires, les installations et le matériel, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé.

La flotte de navires de la Société comprend les navires qui lui appartiennent et les projets de navires, les installations côtières se composent des bâtiments des terminaux, des installations de débarquement, des quais et des infrastructures connexes. Le matériel comprend le matériel informatique et les logiciels, le mobilier et les véhicules.

Les principales pièces de rechange sont comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles et ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas utilisées. À cette fin, les principales pièces de rechange sont celles qu'on prévoit utiliser pendant plus d'un exercice pour une immobilisation corporelle donnée.

Le coût des travaux en cours comprend les matériaux, la main-d'œuvre directe et les frais indirects. Les montants compris dans les travaux en cours sont virés à la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles au moment où l'actif est prêt à être utilisé, puis ils sont ensuite amortis.

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour permettre la radiation du coût des immobilisations corporelles, défalcation faite de leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire. Le coût des projets à bord des navires, défalcation faite de leur valeur résiduelle, est amorti sur la plus courte des durées suivantes : la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie utile du navire.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État de la situation financière non audité

Au 30 septembre 2023

(en milliers)

Les durées de vie utiles estimatives et les méthodes d'amortissement sont passées en revue à la fin de chaque année. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

Navire (y compris les projets de navires)	5 % à 10 %
Installations côtières	2,5 % à 5 %
Matériel	10 % à 25 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée de vie utile (sur la plus courte de ces deux durées)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, la valeur de l'immobilisation est ramenée à sa valeur résiduelle, le cas échéant. Il ne peut y avoir de reprise sur réduction de valeur.

e) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les prestations sont constituées pour répondre aux projections de retraite.

i) Actif (passif) au titre des prestations de retraite constituées

La Société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite agréé à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses salariés, ainsi que trois régimes de retraite supplémentaires non capitalisés. Le régime de retraite supplémentaire adopté le 2 juin 1994 et le « régime de retraite supplémentaire adopté le 6 juin 1990 ont été supprimés le 1^{er} mars 2001 (ci-après appelés les anciens régimes de retraite supplémentaires), la couverture des membres inactifs ayant droit à des prestations avant cette date étant maintenue.

Le régime de retraite agréé est un régime à prestations déterminées. La méthode de calcul des prestations pour les membres actifs du régime prévoit, pour chaque année de service admissible jusqu'à un maximum de 35 ans, le versement de prestations correspondant à 1,6 % du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière dans la limite de la moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime de retraite du Canada, plus 2 % du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière excédant la moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime de retraite du Canada. Le régime de retraite agréé prévoit que des rajustements à des fins d'indexation pourront être apportés aux prestations de retraite et aux prestations aux survivants à verser au cours d'une année civile après le troisième anniversaire de la retraite ou du décès du participant, selon le premier de ces événements. De tels rajustements correspondent au taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation moins 3 %, sous réserve d'un taux de croissance annuel maximal de 3 %. Aucun rajustement à des fins d'indexation n'est apporté si le taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation est inférieur à 3 %.

En 2006, un nouveau régime de retraite supplémentaire a été mis en place à l'intention des titulaires de certains postes désignés, qui établit des prestations pour les services rendus depuis 2004. L'admissibilité à ce dernier régime a été élargie en vue de constituer des prestations pour les services rendus depuis 2009, au bénéfice de tous les participants au régime de retraite agréé à prestations déterminées qui sont visés par le maximum des prestations payables en vertu du régime agréé. En règle générale, toutes les prestations sont établies en fonction du nombre d'années de

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État de la situation financière non audité

Au 30 septembre 2023

(en milliers)

service des salariés et du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière.

Le coût des avantages de retraite est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations prévues au prorata des services et des meilleures estimations faites par la direction du taux de rendement prévu des placements des régimes, des taux prévus de croissance de la rémunération, des taux d'inflation prévus et de l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes de retraite est fondé sur le rendement prévu des actifs du régime de retraite agréé.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime est fonction du rendement estimatif, selon les conditions du marché applicables à la date d'évaluation, de chaque grande catégorie d'actifs et de la composition cible d'actifs précisée dans la politique de placement établie pour le régime. Le rendement prévu des actifs est déterminé par référence à la valeur liée au marché qui est appliquée aux actifs du régime aux fins de l'établissement des états financiers. La valeur liée au marché des actifs du régime est établie en appliquant une méthode qui prévoit l'amortissement des gains et pertes relatifs au rendement prévu sur cinq ans. Les gains et pertes actuariels résultent de l'écart entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime et des variations de la valeur des obligations au titre du régime de retraite à la suite de modifications d'hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les prévisions établies en fonction des hypothèses.

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants. Les gains et pertes actuariels relatifs aux anciens régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement lors de la détermination du gain ou de la perte. Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants au régime de retraite agréé et au régime de retraite supplémentaire restant est de 9,9 ans (10,0 ans en 2022).

ii) Avantages complémentaires de retraite

La Société fournit une assurance-vie et une assurance pour soins de santé et soins dentaires à ses employés actifs ou à la retraite. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres sont admis à bénéficier d'une couverture d'assurance-vie de base et d'assurance-vie facultative à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Les salariés syndiqués sont admis à bénéficier de prestations dans le cadre d'une assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires à partir du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 1 040 heures de travail effectuées et les salariés non syndiqués et les cadres y sont admissibles à compter du premier jour du mois qui suit la date à laquelle ils ont été embauchés.

Le coût des avantages complémentaires de retraite est déterminé de façon actuarielle à l'aide des meilleures estimations faites par la direction du taux de participation future au régime de soins de santé et de soins dentaires des retraités, du coût moyen des soins de santé par personne assurée, des taux tendanciels du coût des soins de santé et de l'utilisation de ces soins, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité. Une estimation des coûts d'emprunt a été utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts. Les coûts des avantages pour les salariés en activité sont passés en charges au fur et à mesure où ils sont engagés. Les coûts

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État de la situation financière non audité

Au 30 septembre 2023

(en milliers)

prévus pour la retraite sont constitués et passés en charges de manière égale sur la durée estimative du reste de la carrière de l'employé.

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concernés.

Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 11,5 ans (11,4 ans en 2022).

iii) Avantages postérieurs à l'emploi

Pour certains membres de son personnel en activité ou anciens salariés, la Société est un employeur auto-assuré qui est responsable du passif au titre des indemnités pour accidents de travail. L'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées de la Société représente le passif non capitalisé pour le coût des indemnités prévues selon le régime auto-assuré, qui sont spécifiées et administrées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick et le Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, pour les accidents du travail des salariés actuels et des anciens salariés.

Le coût des indemnités pour accidents de travail est déterminé de façon actuarielle au moyen de la valeur actualisée nette du passif lié aux accidents de travail des salariés actuels et des anciens salariés lorsque des indemnités sont accordées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ou du Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, ou lorsque des modifications législatives sont apportées et qu'on peut raisonnablement estimer les coûts futurs prévus. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles. Une estimation des coûts d'emprunt a été utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts.

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue de versement des indemnités qui est de 9,0 ans (10,0 ans en 2022).

f) Constatation des revenus

Les produits des activités de transport et du supplément pour le carburant sont comptabilisés lorsque les services de traversier sont rendus. La Société demande généralement à ses clients de payer à l'avance lorsqu'ils effectuent une réservation, à l'exception des clients bénéficiant d'un crédit approuvé, qui reçoivent une facture. Les sommes reçues sont d'abord comptabilisées comme des revenus reportés, puis constatées en tant que revenus lorsque les services de traversier sont rendus.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État de la situation financière non audité

Au 30 septembre 2023

(en milliers)

g) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Des charges de fonctionnement sont donc comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services rendus.

Les charges comprennent également des provisions qui reflètent la variation de la valeur des actifs et des passifs, y compris des provisions pour créances douteuses et pour obsolescence des stocks. Les charges englobent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles, la consommation des stocks et les charges payées d'avance.

h) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des décaissements effectués avant l'achèvement des travaux, la livraison des biens ou la prestation des services, ou des paiements versés à l'avance aux termes de contrats de location.

i) Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les engagements et les éventualités libellés en devises étrangères sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Un gain ou une perte de change non réalisé qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

j) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent donner lieu à des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date des états financiers et si le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires.

k) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines, qui seront dénouées par un événement futur déterminant. L'existence d'un actif éventuel est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira. Si l'événement futur déterminant est improbable ou s'il est impossible de déterminer s'il se produira, aucun actif éventuel n'est présenté dans les notes complémentaires.

l) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé à la meilleure estimation du montant nécessaire à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à la date de clôture lorsqu'il existe une obligation légale pour la société d'engager des coûts de mise hors service, qu'une transaction ou un événement passé donnant lieu au passif s'est produit,

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État de la situation financière non audité

Au 30 septembre 2023

(en milliers)

qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée. La meilleure estimation du passif comprend tous les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, sur la base des informations disponibles à la fin de l'exercice. La meilleure estimation d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation incorpore une technique de valeur actualisée, lorsque les flux de trésorerie nécessaires au règlement ou à l'extinction d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation doivent s'étendre sur de longues périodes futures. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement du Canada et est associé au nombre estimatif d'années pour achever la mise hors service ou la remise en état.

Lorsqu'un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est initialement comptabilisé, un coût correspondant de mise hors service de l'immobilisation est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante et amorti sur la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les obligations de mise hors service d'immobilisations qui sont encourues progressivement avec l'utilisation de l'actif sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues, et un coût de mise hors service correspondant est comptabilisé en charges dans l'exercice. Une obligation de mise hors service peut découler d'une immobilisation corporelle qui n'est pas comptabilisée ou qui n'est plus en état d'utilisation productive. Dans ce cas, le coût de mise hors service de l'immobilisation est comptabilisé en charges.

La valeur comptable du passif est réexaminée à chaque date de clôture. La Société comptabilise les variations du passif d'une période à l'autre dues à l'écoulement du temps comme une charge de désactualisation. Les variations du passif résultant de révisions du calendrier, du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante. Une fois que l'immobilisation corporelle concernée n'est plus utilisée de manière productive, les modifications du passif sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. La Société continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les décaissements effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

m) Incertitude des mesures

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables du secteur public du Canada, exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et sur l'information sur les actifs et les passifs éventuels présentés à la date de clôture et sur le montant des revenus et des charges présenté au cours de l'exercice. Les estimations comptables importantes de la Société portent notamment sur ce qui suit : l'actif au titre des prestations de retraite constituées, le passif au titre de prestations de retraite constituées, le passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués et le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués, les durées de vie utile des immobilisations corporelles et les litiges. Les estimations sont établies à partir des meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et elles sont révisées annuellement afin de refléter les nouvelles informations obtenues. Les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État de la situation financière non audité

Au 30 septembre 2023

(en milliers)

3. ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2022, la Société a adopté la nouvelle norme comptable GC 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Cette norme exige que les entités du secteur public comptabilisent les passifs relatifs aux obligations légales d'engager des coûts liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lors de leur acquisition, de leur construction, de leur développement ou de leur utilisation normale, et qu'elles passent ces coûts en charges de manière systématique sur la durée de vie de l'actif.

La Société a appliqué la méthode de l'application rétrospective modifiée. Lors de l'application initiale de la norme, la Société a comptabilisé :

- a) un passif au titre de toute obligation existante liée à la mise hors service d'une immobilisation, rajusté pour tenir compte de la désactualisation cumulée à cette date;
- b) un coût de mise hors service porté en augmentation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause;
- c) l'amortissement cumulé de ce coût capitalisé;
- d) un rajustement du solde d'ouverture de l'excédent/déficit accumulé.

Ces montants ont été évalués sur la base d'informations, d'hypothèses et des taux d'actualisation qui étaient en vigueur au début de l'exercice en cours. Le montant comptabilisé en tant que coût de mise hors service de l'immobilisation a été évalué à la date à laquelle l'obligation de mise hors service de l'immobilisation a été encourue. La désactualisation et l'amortissement cumulés ont été évalués pour la période allant de la date à laquelle le passif aurait été comptabilisé si les dispositions de cette norme avaient été en vigueur jusqu'à la date de transition. Lorsqu'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est réglée, tout passif et les coûts de mise hors service connexes sont retirés de l'état de la situation financière.

4. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend l'encaisse affectée qui est constituée d'espèces libellées en euros conservées dans un compte de garantie bloquée dans une banque allemande à titre de sécurité pour l'affrètement de l'*Atlantic Vision*, un traversier destiné aux passagers et au fret. La trésorerie affectée se chiffre à 4 146 € (4 500 € en 2022), ce qui représente 5 989 \$ CA au 30 septembre 2023 (6 098 \$ au 31 mars 2023).

5. SOMME (À PAYER AU) À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société est financée par le gouvernement du Canada en fonction principalement de ses besoins de trésorerie. En outre, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats au cours d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, l'excédent (ou le déficit) de la Société pour un exercice donné diffère selon qu'il est présenté en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou des principes comptables généralement reconnus.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
État de la situation financière non audité
 Au 30 septembre 2023
 (en milliers)

	30 sept. 2023 (6 mois)	31 mars 2023 (12 mois)
Somme (à payer au) à recevoir du gouvernement du Canada, début de la période	(15 566)	\$ (14 562) \$
Crédits parlementaires reçus au cours de la période	101 449	130 216
Comptabilisés au cours de la période :		
Exploitation	(53 014)	(90 948)
Immobilisations corporelles	<u>(24 155)</u>	<u>(40 880)</u>
(Déficit) excédent du financement public	24 280	(1 612)
Somme (à payer au) à recevoir du gouvernement du Canada, début de la période	8 714	\$ (15 566) \$

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours des trois mois terminés le 30 septembre 2023, la charge nette au titre des avantages sociaux futurs a été de (3 866 \$), comparativement à (852 \$) au 30 septembre 2022. La charge comprenait les coûts au titre du régime de retraite agréé à prestations déterminées de la Société, du régime d'assurance-vie et de soins de santé et de soins dentaires pour les retraités, et des indemnités pour accidents du travail.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux parties non apparentées. Au cours de la période, la Société a engagé des charges de 383 \$ (343 \$ en 2022) avec d'autres sociétés d'État, ministères et organismes fédéraux. En outre, le gouvernement du Canada finance la Société, comme cela est précisé dans les notes complémentaires 2a) et 5. Transports Canada a autorisé la Société à utiliser gratuitement les terrains publics sur lesquels sont sis ses terminaux portuaires. Aucun montant n'a été comptabilisé à ce titre, car la juste valeur de ce service qui est rendu gratuitement ne peut pas faire l'objet d'une estimation viable.

8. ÉVENTUALITÉS

Le jugement en faveur de la Société rendu en juillet 2023 concernant deux procédures d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt n'a pas été porté en appel par l'intimé avant la date limite du 30 septembre 2023. Ces montants d'attribution précédemment divulgués à titre d'actif éventuel sont maintenant comptabilisés comme des comptes débiteurs. Aucun changement n'a été apporté aux éventualités juridiques depuis la fin du dernier exercice terminé. Il n'y a pas eu de nouvelles réclamations qui ont une probabilité de paiement.